

## Mémoires

### L'Hygiène à Bassam en 1912

Par F. SOREL.

- 1° *Prophylaxie de la Fièvre Jaune et du Paludisme.*
- 2° *Organisation hygiénique du Service de la Voirie.*
- 3° *Essai de création d'un rôle démographique pour le bureau d'hygiène.*

Ainsi peuvent se grouper les sujets dont le laboratoire de Bassam s'est occupé au cours de 1912.

Si dans cette ville quelques résultats ont été obtenus, je me permettrai, au début de cette note, d'écrire que le plus grand mérite doit en être reporté sur les deux hautes personnalités que sont M. le Gouverneur Général PONTY et M. le Gouverneur ANGOULVANT : en ouvrant des Crédits, ils ont aplani les difficultés matérielles; en manifestant leur bienveillance à celui qui s'occupait de l'œuvre d'assainissement, ils ont fait disparaître les autres obstacles de tout ordre. Qu'il me soit donc permis de leur exprimer ici ma profonde gratitude.

1° *Prophylaxie de la Fièvre Jaune et du Paludisme.* — Sur ce chapitre on ne peut guère faire œuvre personnelle, il serait même téméraire de vouloir innover.

Envisageant les trois données du problème : a) l'insecte vecteur ; b) les porteurs de virus (ségrégation et traitement) ; c) les sujets qui peuvent se contaminer, nous avons essayé de mettre en vigueur les mesures qui appliquées à chacun de ces éléments dissociés diminuaient les possibilités de dissémination.

*Lutte contre les moustiques.* — Toute l'année une équipe de cinq moustiquiers a fonctionné : le village était divisé en six secteurs visités à tour de rôle.

En plus du pétrole pour détruire les larves dans les eaux non destinées à la boisson, je me suis servi avec succès du crésyl. Des expériences de laboratoire nous avaient montré en effet que le

crésyl pur est toxique pour les larves (*stegomyia* et anophèle) à la dilution de :

3 gouttes par 500 cm<sup>3</sup> en 5 minutes environ.

2 gouttes par 500 cm<sup>3</sup> en 8 à 10 minutes.

Les pupes, en ce milieu, résistent plus longtemps (une demi-heure à trois quarts d'heure) mais succombent aussi à la dose de trois gouttes par 500 cm<sup>3</sup>.

Le crésyl, dans certains cas spéciaux, peut donc remplacer le pétrole. Il faut, lorsqu'on s'en sert, agiter l'eau pour opérer le mélange.

Le travail de l'équipe des moustiquiers est devenu de moins en moins chargé ; nous sommes arrivés en trois ans à créer sinon encore chez les indigènes, au moins chez beaucoup d'Européens, des habitudes. A Bassam la plupart des directeurs de factoreries ont préposé un de leurs employés à la surveillance de leurs immeubles et dépendances ; l'œuvre des moustiquiers s'est trouvée réduite d'autant et leur rôle en général, quand ils visitent chaque semaine les locaux habités et dépendances, se borne à en constater la bonne tenue.

L'installation de nombreuses pompes, permettant la suppression de gouttières et caisses à eau a diminué en grande quantité le nombre des gîtes à larves.

Il resterait néanmoins encore des réservoirs recevant les eaux pluviales. J'ai fait adopter pour tous le dispositif suivant :

La gouttière déverse ses eaux dans un entonnoir muni à sa partie supérieure d'un treillage de fer galvanisé, et en bas d'une fine toile métallique. La partie inférieure du tuyau de gouttière est mobile, si bien qu'au commencement des averses on peut diriger en dehors du réservoir les premières eaux chargées des souillures des toits.

Tout d'abord, je conseillais de faire adopter ce dispositif, chacun disait oui ; mais une heure après, la promesse était oubliée. En pratique, il est préférable d'avertir le chef de maison qu'il est nécessaire de protéger ses réservoirs et *que l'on va lui envoyer un ouvrier qui fera le nécessaire*. Il n'a ainsi qu'à régler les frais, très minimes d'ailleurs ; cette manière de procéder qui enlève à l'intéressé le tracas de chercher un ouvrier, d'expliquer le dispositif, est toujours acceptée. De son côté, l'hygiéniste est certain que la mesure prescrite est bien exécutée.

D'autre part, on a poursuivi le comblement des marécages environnant la ville.

Mieux que toute description les trois schémas ci-contre permettront de suivre la progression des travaux,

Grâce à cette mesure d'ensemble, les anophèles et les stégomyias ont à peu près totalement disparu. Néanmoins à certaines époques, les brises du Nord rabattent sur la ville les moustiques éclos dans les marais situés de l'autre côté de la lagune. Ces moustiques sont surtout des culex et des moustiques du genre *Mansonia*.

L'assèchement de ces terrains marécageux ne pourra être obtenu que par des travaux qui sont du ressort de l'ingénieur. Si le projet de Bassam-port se réalise, les dragages que l'on fera pour approfondir le chenal, donneront des apports qui pourront servir au comblement des terres inondées. En attendant il a été prévu pour 1914 des plantations dans ces terrains d'eucalyptus et de *Taxodium distichum* dont M. Ed. SERGENT préconise l'essai pour assécher les terrains marécageux.

#### ELOIGNEMENT DES PORTEURS DE GERMES.

1° *Ségrégation*. — Il était nécessaire de prendre des mesures pour éloigner du centre européen les noirs porteurs possibles des virus amaryl et paludéen; mais on devait aussi se montrer soucieux d'éviter ce qui pourrait troubler indûment la vie des indigènes et de rester vis-à-vis de tous dans la stricte légalité.

Déjà au cours de 1911, les indigènes salariés de l'administration, ouvriers du wharf, avaient pu être transférés de l'autre côté de la lagune. Pour cette catégorie de gens aucune difficulté ne se trouvait soulevée: logés par l'administration à Bassam, il leur était donné de l'autre côté de l'eau, des cases meilleures sur un emplacement plus vaste et plus aéré.

Mais en outre de ces noirs, il se trouvait à Bassam diverses catégories d'individus:

1° Indigènes ayant des titres de concession définitive et possesseurs d'immeubles réunissant les conditions de salubrité suffisantes;

2° Propriétaires à titre définitif; mais n'ayant construit que des maisons insuffisantes;

3° Occupants du sol sans titres.

Une même mesure n'était donc pas légalement applicable à tous.

Par arrêté, en date du 12 décembre 1911, le Gouverneur nommait une commission pour étudier ces questions. Il fut décidé en

substance que les indigènes de la première catégorie, propriétaires légaux du sol, pourraient continuer d'habiter leurs immeubles, à charge par eux, d'observer strictement les prescriptions des arrêtés relatifs à l'hygiène.

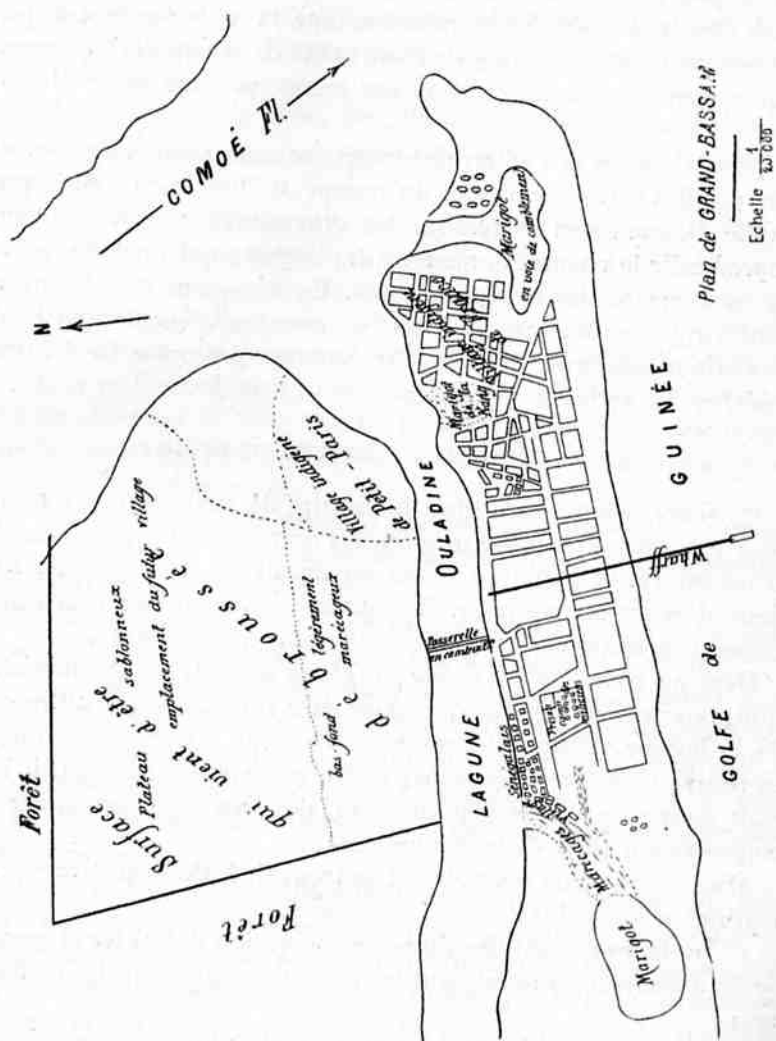


Fig. 1. — Bassam en 1910

Ceux de la troisième catégorie, occupants du terrain sans titre légal, seraient indemnisés de la valeur de leur paillote qu'ils pourraient reconstruire de l'autre côté de la lagune ou dans un village indigène voisin, si bon leur semblait.

Quant à ceux du second groupe, conformément aux prévisions du décret de 1904, la commission dut les mettre en demeure ou d'abandonner tous droits à leur terrain, ou de se soumettre aux engagements qu'ils avaient implicitement contractés en demandant

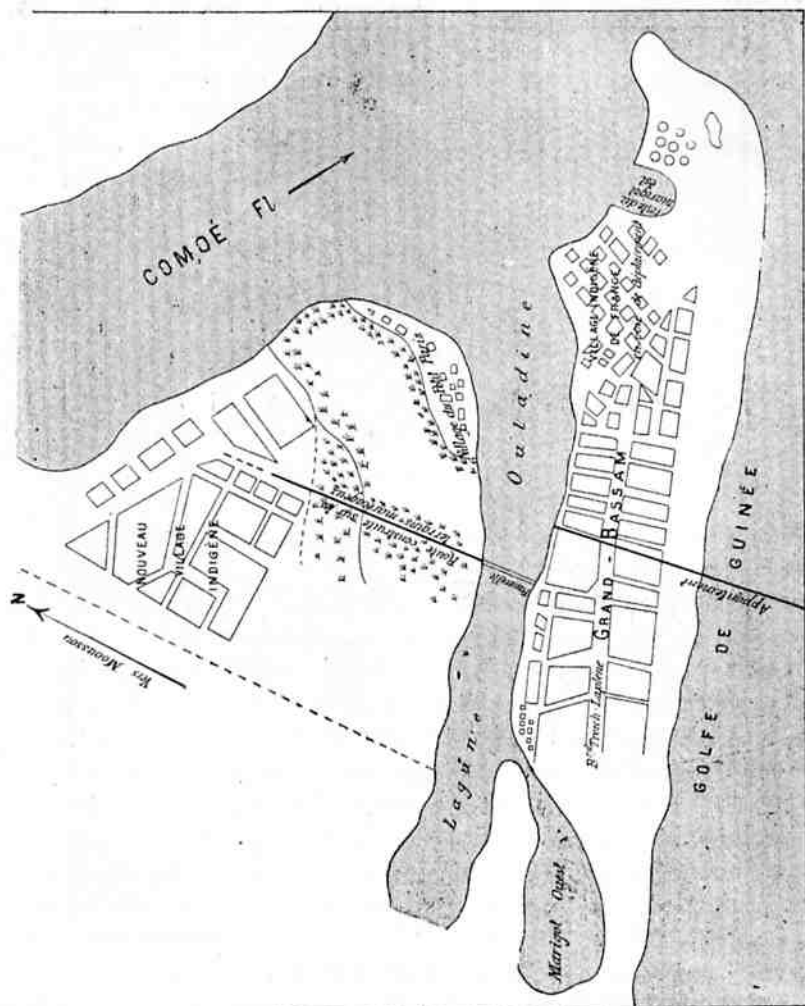


Fig. 2. — Bassam en 1911

une concession : toute concession en effet, aux termes des arrêtés, ne pouvait devenir définitive qu'autant que l'habitant aurait construit un immeuble réunissant les conditions d'hygiène et de salubrité nécessaires.

Après notification à chaque possesseur individuellement, des décisions de la commission, des délais lui furent impartis pour qu'il puisse, s'il se trouvait lésé, porter sa réclamation devant le conseil du contentieux de la colonie.

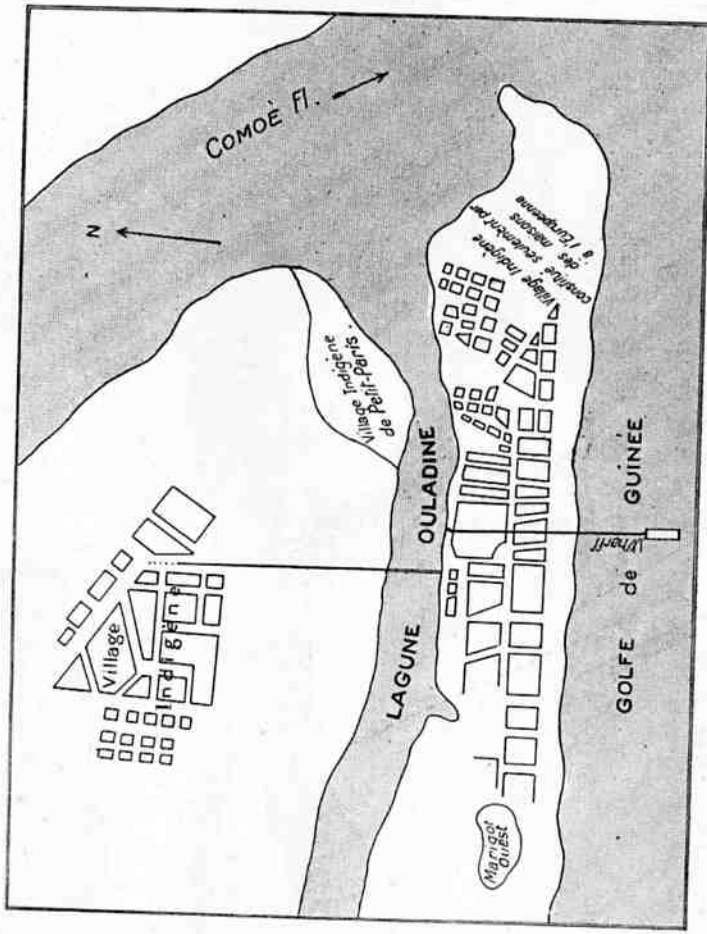


Fig. 3. — Bassam en 1912

Aucune revendication n'a été soulevée et presque tous ont préféré rester à Bassam. De suite, ils se sont mis à faire construire des maisons, pour beaucoup d'un type un peu primitif, mais jugé suffisant au point de vue de l'hygiène: toutes les cases neuves furent plafonnées, on exigea des cloisons parfaitement jointes. De plus, une entente avec les divers entrepreneurs permit d'obtenir que toutes les ouvertures, portes et fenêtres, fussent construites

suivant deux ou trois types de mêmes dimensions. Il suffira donc au service d'hygiène pour avoir, suivant la formule de M. MARCHOUX, un appartement parfaitement étanche aux vapeurs de soufre ou de crésyl, de remplacer, au cas de désinfection nécessaire, les portes et fenêtres persiennées, par des portes et fenêtres pleines, construites d'avance suivant les gabarits existants.

Ainsi s'est substitué, en moins d'une année, un village bâti à l'euro péenne, largement aéré et dessiné, à un fouillis de paillotes entassées sans ordre, dans l'enceinte des terrains concédés.

Les ressources budgétaires ont permis d'appliquer ces mêmes mesures d'hygiène aux locaux administratifs; et, une vingtaine de mille francs a servi à la construction en briques d'un camp pour les miliciens.

Nous sommes entrés dans ces détails au sujet de la ségrégation pour montrer que cette opération qui, à première vue, semble devoir conduire à des mesures arbitraires, peut s'accomplir sans sacrifier les intérêts des particuliers à l'intérêt général.

#### TRAITEMENT DE PORTEURS DE GERMES.

La ségrégation intégrale étant chose irréalisable, le médecin devait s'occuper de traiter méthodiquement les indigènes restant dans le centre et qui pouvaient constituer des réservoirs de virus.

C'est à l'école seulement qu'il a été possible d'instituer des distributions régulières de quinine; et, c'est naturellement aussi sur ces enfants que, comme les années précédentes, l'index paludéen a été établi; certains de ces petits indigènes ont suivi le traitement depuis le milieu de 1910; et l'index est tombé de 40 % (examen en 1910) à 12 % (examen en novembre 1912).

Toutefois, il est, en dehors de l'école, des indigènes qui semblent avoir compris les bons effets de la quinine et de nombreux noirs m'ont assuré qu'ils en prenaient et en faisaient prendre quotidiennement aux leurs.

Il est un fait certain, c'est qu'à Bassam, avec un mouvement de population plus grand, le chiffre des consultants de 2.175 en 1910, est tombé et au-dessous de 2.000 en 1912.

Pour développer l'éducation de l'indigène, des affiches ont été placardées dans la ville et quelques notes ont été imprimées et distribuées, par les soins de l'administration, dans les écoles et à tous les indigènes capables de les comprendre et de les faire comprendre autour d'eux.

2° *Hygiène et propreté de la voirie.* — En dehors des moustiquiers chargés de remblayer les petites dépressions, de surveiller les alentours des concessions, de faire en un mot la police des eaux stagnantes à l'intérieur de la ville, la propreté même des voies publiques fut assurée par des équipes de prisonniers sous la surveillance de miliciens; mais la propreté parfaite était au cours des années précédentes difficilement obtenue. Jusqu'au début de 1912, les rues de Bassam étaient rudimentaires; l'artère principale seule avait un terrain dur formé de coquilles pilées et d'un peu de pierre, le tout aggloméré avec l'argile prise au bord de la lagune. A la saison des pluies, ce mélange se détrempeait, formait des trous et devenait glissant. En dehors de ces essais rudimentaires, on ne trouvait partout que du sable. Sans compter ce qu'avait de déplorable cet état du sol au point de vue de la marche, il permettait de laisser facilement échapper à la surveillance des boîtes vides, des tessons de bouteilles, des noix de coco demifouies et contenant de l'eau.

En 1911, j'avais proposé de construire des routes cimentées comme à Rufisque; mais l'argent manquait. Ce fut seulement au début de 1912 que M. l'administrateur chef BENQUEY fit un premier essai de bétonnage. Les résultats obtenus furent excellents, si bien que M. BENQUEY parti, ses successeurs n'eurent pour faire œuvre parfaite, qu'à continuer ce qu'il avait commencé. M. CECALDI modifia d'une façon heureuse le procédé en recouvrant le béton d'une couche de 2 centimètres de ciment. Les 1.800 mètres de routes cimentées terminées à l'heure actuelle, donnent à Bassam l'aspect d'une ville extrêmement propre. La nature du sol de la ville, qui n'est que du sable pur, a dispensé *pour le moment*, de construire sur les côtés de la chaussée des ruisseaux ou des caniveaux, les eaux pluviales s'infiltrant presque immédiatement.

Il sera prévu en 1913, les crédits nécessaires pour l'étude générale du nivellement de la ville. Ce travail préliminaire amènera naturellement à l'étude des moyens d'écoulement des eaux pluviales vers la lagune.

J'ajoute comme améliorations communales au cours de cette année, l'augmentation du nombre des W.-C. publics pour les indigènes, le déplacement de l'abattoir qui, du milieu de la ville, a été transporté de l'autre côté de la lagune.

3° *Essai de création d'un rôle démographique pour le bureau d'hygiène.* — Au moment où se construisait le village, les indigènes



nes se sont vus, aux termes des arrêtés, obligés de soumettre au Médecin de l'hygiène le plan de la maison qu'ils voulaient édifier. Un exemplaire du plan de chaque maison a été gardé, et tout immeuble nouvellement construit, à Bassam, a maintenant son dossier au laboratoire.

L'administration doit s'engager à limiter pour chaque immeuble le nombre des habitants, ce qui d'ailleurs pourra servir beaucoup aux études de statistiques.

Le médecin, lui, aura à se préoccuper de constituer un casier sanitaire des maisons; et, il a été demandé à une séance de la commission d'hygiène de Bassam, que dans l'avenir, les indigènes soient tenus à la déclaration obligatoire des décès, et que l'administration ne donne pas le permis d'inhumer, sans être en possession du certificat de décès, fourni par le médecin.

L'importance de cette mesure qui peut permettre de dépister une maladie épidémique, au premier cas, ne peut échapper aux pouvoirs publics.

Tel a été cette année à Bassam, l'effort du laboratoire pour la lutte contre les maladies et l'essai d'amélioration des conditions d'être générales.

On objectera peut-être que ce qu'a fait le laboratoire manque d'originalité et n'est qu'une œuvre de vulgarisation ; mais sur certains sujets peut-on mieux faire qu'imiter? Ce que j'ai cherché à mettre de réellement personnel dans cette œuvre, c'est le désir ardent de faire triompher des idées utiles, ayant la conviction profonde que la vérité n'est entière que si elle devient secourable et fleurie d'espérance!

---